



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.201**

**OBJET** : OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT. AGREMENT D'ACQUEREUR POUR DES LOTS DE COPROPRIETE POUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER DU 35/37 RUE DES CORDELIERS.

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/03/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Héliot BRAMI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine  
Coordination Aménagement Urbain

**RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08/03/10**

**RAPPORTEUR** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique** : Aménagement et Gestion de l'Espace Urbain

**OBJET** : OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT. AGREMENT D'ACQUEREUR POUR DES LOTS DE COPROPRIETE POUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER DU 35/37 RUE DES CORDELIERS. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La SEMEPA a saisi la Ville d'Aix-en-Provence, conformément aux dispositions de l'article 15 de la convention publique d'aménagement pour l'Opération de Revitalisation du Centre Ville en vue de la cession des lots de copropriété dans l'ensemble immobilier situé au 35/37 rue des Cordeliers.

**Le lot n°109, du 35 rue des Cordeliers  
et le lot n°206 du 37 rue des Cordeliers :**

La cession dont il s'agit, concerne l'ensemble immobilier en copropriété situé 35/37  
Rue des Cordeliers composé de 3 étages sur rez-de-chaussée à usage d'habitation avec caves en sous-sol.

La SEMEPA a obtenu un permis de construire le 12/12/2007 sur l'ensemble 35/37  
Rue des Cordeliers, autorisant la réhabilitation de 8 logements et 2 caves ainsi que la surélévation de l'immeuble.

La commercialisation de l'immeuble a fait l'objet d'une large publicité :

- plusieurs agences immobilières aixoises ont l'immeuble en commercialisation,
- une fiche de vente a été mise sur le site Internet de la SEMEPA,
- un panneau de vente a été apposé sur la façade de l'immeuble, et plusieurs visites des locaux ont ainsi été organisées,
- l'immeuble a également fait l'objet d'une évaluation par un expert immobilier agréé.

La SEMEPA vend en l'état les lots à réhabiliter.

La présente cession concerne un appartement composé du :

- lot n°109 qui consiste en une partie d'un appartement au 3ème étage du  
Rue des Cordeliers d'une surface d'environ 23,55 m<sup>2</sup>,

- lot n°206 qui consiste en une partie d'appartement au 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble du 37 Rue des Cordeliers dans le bâtiment 2, pour une surface de 21,85 m<sup>2</sup>.

Le tout constituant à l'état futur un appartement de Type 2 avec loggia d'une surface Carrez de 45,40 m<sup>2</sup>.

Sur l'immeuble du 35, Rue des Cordeliers les travaux de restauration des parties communes de l'immeuble ont d'ores et déjà fait l'objet d'un vote de l'assemblée générale de copropriété et l'acquéreur du lot n°109 s'engage, outre le prix du foncier, également pour le montant de la quote-part de travaux et d'honoraires techniques afférents à son lot soit la somme de 27 425,14 €.

Les travaux de restauration des parties communes de l'immeuble ont d'ores et déjà fait l'objet pour les lots appartenant à l'immeuble du 37, Rue des Cordeliers d'une autorisation de l'assemblée générale de la copropriété et l'acquéreur du lot n°206 s'engage, outre le prix du foncier, également pour le montant de la quote-part de travaux et d'honoraires techniques afférents à son lot soit la somme de 8 129 €.

Les travaux d'aménagements intérieurs restent à la charge de l'acquéreur.

Le projet de l'acquéreur prévoit la réhabilitation totale des locaux.

Cette cession a fait l'objet d'un compromis de vente signé le 23/12/2009.

Adresse et Numéro lot de copropriété	Niveau	Nature local	Identité acquéreur	Prix cession
35, Rue des Cordeliers lot n°109	3 <sup>ème</sup> étage	Partie d'appartement d'une surface de 23,55m <sup>2</sup>	Melle Virginie BOISSIN demeurant 28, le Bocage à LA PENNE sur HUVEAUNE (13821)	164 630 €
37, Rue des Cordeliers lot n°206	3/4 <sup>ème</sup> étage	Partie d'appartement d'une surface de 21,85m <sup>2</sup>		

*\*Au prix de cession du foncier s'ajoute la quote-part de travaux de parties communes afférente aux lots 109 et 206 et le montant des travaux de parties privatives selon les aménagements intérieurs qui seront décidés par l'acquéreur.*

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir **AGREER** l'acquéreur et les conditions de cession des lots de copropriété n° 109 et n° 206 de l'ensemble immobilier situé au 35/37, Rue des Cordeliers, tel que présenté dans l'exposé qui précède.

**2010.201 - OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT. AGREMENT D'ACQUEREUR POUR DES LOTS DE COPROPRIETE POUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER DU 35/37 RUE DES CORDELIERS.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 44</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 7</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 44</b>
<b>Pour</b>	<b>: 35</b>
<b>Contre</b>	<b>: 9</b>

**Ont voté contre**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/03/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**